

3G AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Rue de la Blancherie
Aquilae - Immeuble Bistre
33370 Artigues-près-Bordeaux

Tél. 05 56 77 24 87
Fax. 05 56 77 24 88

info@3g-audit.fr
www.3g-gadras.fr

ASSOCIATION LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE HAND BALL
174, AVENUE DU TRUC

33700 MERIGNAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

3G AUDIT

Société de commissariat
aux comptes
Inscrite sur la liste nationale
des commissaires aux comptes
Rattachée à la Compagnie Régionale
de Bordeaux
SARL au capital
de 30 000 euros
RCS 480 258 342 Bordeaux



ASSOCIATION LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE HAND BALL

174, AVENUE DU TRUC
33700 MERIGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE HAND BALL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE HAND BALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 6 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe « Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » mentionne l'ouverture d'un secteur marchand.

La note de l'annexe « Principes, règles et méthodes comptables »:

- indique la méthode retenue pour la comptabilisation des contributions volontaires.
- expose les modalités retenues pour l'évaluation des charges et produits constatés d'avance liés aux licences et aux engagements.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées à ce titre, des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président arrêté le 6 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Artigues-près-Bordeaux, le 8 juin 2020

3G AUDIT représentée par



Philippe GUERMEUR
Commissaire aux Comptes

**Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
rattaché à la CRCC de Bordeaux**

Annexe 1

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	199 725	120 209	79 515	89 501	- 9 986
Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 836	35 792	43	953	- 910
Autres immobilisations corporelles	173 921	141 124	32 796	8 449	24 347
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	100 683		100 683	100 683	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	9 200		9 200		9 200
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	519 364	297 126	222 238	199 585	22 653
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	209		209		209
Créances usagers et comptes rattachés	1 322 832	37 020	1 285 812	1 189 245	96 567
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	1 560		1 560		1 560
· Personnel				318	- 318
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéficiaires					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 579		6 579	10 773	- 4 194
· Autres	169 928		169 928	151 953	17 975
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 190 753		1 190 753	1 003 220	187 533
Charges constatées d'avance	533 059		533 059	506 070	26 989
TOTAL (II)	3 224 920	37 020	3 187 900	2 861 578	326 322
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	3 744 284	334 146	3 410 138	3 061 164	348 974

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	300 000	300 000	
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	963 886	777 900	185 986
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	104 557	185 985	- 81 428
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 442	6 900	- 2 458
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	1 372 884	1 270 786	102 098
Provisions pour risques et charges	66 500	54 813	11 687
TOTAL (II)	66 500	54 813	11 687
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	55 104	63 119	- 8 015
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	305		305
Fournisseurs et comptes rattachés	801 327	623 058	178 269
Autres	120 787	100 975	19 812
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	993 229	948 413	44 816
TOTAL (IV)	1 970 753	1 735 566	235 187
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 410 138	3 061 164	348 974
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises	1 905 974		1 905 974	1 797 854	108 120	6,01	
Production vendue biens							
Production vendue services	433 322		433 322	488 147	- 54 825	-11,23	
Montants nets produits d'expl.	2 339 296		2 339 296	2 286 001	53 295	2,33	
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			295 971	241 145	54 826	22,74	
Cotisations							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Autres produits			247 080	230 400	16 680	7,24	
Reprise de provisions							
Transfert de charges			40 670	14 728	25 942	176,14	
Sous-total des autres produits d'exploitation			583 721	486 273	97 448	20,04	
Total des produits d'exploitation (I)			2 923 017	2 772 274	150 743	5,44	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			3 532	4 190	- 658	-15,70	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			3 532	4 190	- 658	-15,70	
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion				3 345	- 3 345	-100	
Sur opérations en capital			12 460	5 025	7 435	147,96	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)			12 460	8 370	4 090	48,86	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 939 009	2 784 834	154 175	5,54	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			2 939 009	2 784 834	154 175	5,54	

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	1 177 561	1 105 511	72 050	6,52
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	12 188	12 499	- 311	-2,49
Services extérieurs	307 120	250 549	56 571	22,58
Autres services extérieurs	496 583	512 379	- 15 796	-3,08
Impôts, taxes et versements assimilés	28 175	21 864	6 311	28,86
Salaires et traitements	438 696	400 649	38 047	9,50
Charges sociales	147 639	151 588	- 3 949	-2,61
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	19 115	21 630	- 2 515	-11,63
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	37 020		37 020	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	11 688	2 518	9 170	364,18
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	142 895	104 807	38 088	36,34
Total des charges d'exploitation (I)	2 818 680	2 583 993	234 687	9,08
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 627	2 977	- 350	-11,76
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	2 627	2 977	- 350	-11,76
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		8 214	- 8 214	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		8 214	- 8 214	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	13 145	3 665	9 480	258,66
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 834 452	2 598 849	235 603	9,07
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	104 557	185 985	- 81 428	-43,78
TOTAL GENERAL	2 939 009	2 784 834	154 175	5,54
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature	631 374	652 790	- 21 416	-3,28
Total	631 374	652 790	- 21 416	-3,28
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Personnel bénévole	631 374	652 790	- 21 416	-3,28
Total	631 374	652 790	- 21 416	-3,28

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Annexe présentée en euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

La Ligue Nouvelle Aquitaine de Hand-Ball a fait l'objet d'une fusion-absorption intervenue le 01/01/2017 entre les Ligues de Hand-Ball :

- d'Aquitaine,
- Poitou Charentes,
- Limousin

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 410 138 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 104 557 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

La Fédération Française de Hand-Ball (FFHB) a délégué à la Ligue Nouvelle Aquitaine de Hand-Ball l'organisation de la Golden League les 23 et 24 mars 2019 à BOULAZAC (24), matchs opposant l'équipe de France féminine de Hand-Ball à d'autres sélections internationales. Ces matchs se sont déroulés sur l'exercice.

Afin d'éviter de remettre en cause la non-lucrativité de l'ensemble des activités de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Hand-Ball, il a été décidé d'isoler l'activité lucrative générée par l'organisation de ces rencontres au sein d'un secteur distinct d'activité, en prenant soin de dissocier comptablement les produits et charges de l'activité lucrative de ceux issus de l'activité non lucrative prépondérante.

La création de ce secteur distinct a pour conséquence l'assujettissement à la TVA, à l'Impôt sur les Sociétés et à la CFE de l'activité lucrative. Une déclaration 2065 doit être déposée annuellement.

Le résultat net de l'activité lucrative est compris dans l'excédent de 104 557 € et représente la somme de 51 501 € après impôts.

L'ensemble des ressources d'exploitation de l'activité lucrative représente sur l'exercice 2019 la somme de 263 079 € (dont 150 887 € de recettes billetteries et 112 192 € de subventions et partenariats). Les ressources d'exploitation du secteur non lucratif représentent quant à elles la somme de 2 659 938 € (dont 2 188 409 € de produits et prestations facturées 471 529 € de subventions, partenariats et transferts de charges).

COVID 19

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 emporte tant pour le tissu économique national qu'international des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite.

L'absence de visibilité sur l'évolution de l'épidémie et sur les mesures prises par les gouvernements ne nous permet pas à ce stade d'estimer son incidence sur l'activité de l'association pour l'exercice 2020. Toutefois, nous sommes mobilisés afin de conduire des plans de sauvegardes auprès de nos banques, organismes sociaux ou fiscaux et autres créanciers. Compte tenu de la date de ces événements sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, l'impact du COVID19 sur les comptes de l'association a été analysé à la date d'arrêté des comptes et aucun impact significatif n'a été identifié sur les comptes de l'exercice clos

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
Brevets	7 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 6 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencements des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriel	5 ans
Agencements, aménagements, installations,	de 6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Evaluation des Charges et des Produits Constatés d'Avance liés aux licences et aux engagements:

L'exercice comptable de la Ligue Nouvelle Aquitaine clôture le 31 décembre de chaque année alors que la saison sportive s'arrête au 30 juin.

Cette particularité engendre la constatation dans les comptes de Charges et de Produits Constatés d'Avance représentant respectivement les sommes de :

- 496 869 € au titre des licences et 23 408 € au titre des ré affiliations en Charges Constatées d'Avance comptabilisées dans les comptes,
- 834 927 € au titre des licences, 33 955 € au titre des engagements et 40 953 € au titre des ré affiliations en Produits Constatés d'Avance.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes au crédit du compte #153000 *Provisions pensions et obligations similaires*

Compte tenu des données de l'association, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation de 0.77% et un départ à l'initiative du salarié entre 65 et 67 ans, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 66 500 €.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Sur la base de 15 euros de l'heure, charges sociales comprises, le montant global des travaux de gestion s'élève à la somme de 371 926 € et les frais de déplacements de ces mêmes personnes, sur la base de 0.321 € du km, à la somme de 19 448 €.

Les ressources indirectes apportées par le DRJSCS Nouvelle Aquitaine au titre des rémunérations des CTS, se sont élevées sur l'exercice à la somme de 240 000 €.

Changements de méthodes d'évaluation et de présentation :

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	674		674	
Immobilisations corporelles	433 776	32 568	56 862	409 481
Immobilisations financières	100 683	9 200		109 883
TOTAL	535 133	41 768	57 536	519 364

La ligue Nouvelle Aquitaine de Hand-Ball détient une participation dans la SCI MG52 représentant 99,90% de son capital. La ligue dispose d'une avance en compte courant correspondant à cette participation qui représente au 31 décembre 2019 la somme de 148 344,23 €. Cette avance a fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2019 au taux de 1,32% pour 1 932,63 €.

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	674 674		674 674	
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui Installations générales, agencements	110 224	9 986		120 210
Installations techniques, matériel, outillages industriels	37 630	909	2 747	35 792
Autres immobilisations corporelles Installations générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	30 290 30 074 126 656	4 959 3 261	2 237 4 929 46 951	33 012 25 145 82 966
TOTAL III	334 874	19 116	56 864	297 126
TOTAL GENERAL (I+II+III)	335 548	19 116	57 538	297 126

Etat des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	0			0
Matières premières				0
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	0			0

A la clôture de l'exercice, la Ligue a décidé de ne pas comptabiliser les stocks de marchandises, considérant que ceux-ci étaient de faibles valeurs.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	9 200	9 200	
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	1 285 812	1 285 812	
Autres créances	178 276	29 932	148 344
Charges constatées d'avance	533 059	533 059	
TOTAL	2 006 347	1 858 003	148 344

Provisions pour dépréciation

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers (Clients...)	0	37 020			37 020
Comptes financiers					
TOTAL	0	37 020			37 020

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	20 232
TOTAL	20 232

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré	300 000			300 000
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Résultat gestion contrôlée	185 985	104 557	185 985	104 557
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	777 900	185 985		963 885
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	1 263 885	290 542	185 985	1 368 442
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	6 900		2 458	4 442
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	6 900		2 458	4 442
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	1 270 786	290 542	188 443	1 372 884

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE	0	0

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	54 933	8 354	37 406	9 173
Dettes financières diverses	172	172		
Fournisseurs	801 327	801 327		
Dettes fiscales et sociales	119 503	119 503		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 589	1 589		
Produits constatés d'avance	993 229	993 229		
TOTAL	1 970 753	1 924 174	37 406	9 173

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	172
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs Factures Non Parvenues	52 874
Dettes fiscales et sociales	119 503
Autres dettes	
TOTAL	172 549

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 400 €.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quota-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SCI MG52	62 504 €	- 129 127€	99,9%	100 668 €	100 668 €	148 344 €		53 360 €	-5 827 €	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

La Ligue Nouvelle Aquitaine de Hand-Ball détient une participation dans la SCI MG52 qui possède un immeuble à Mérignac (33) où elle loge ses activités administratives.

L'avance consentie a fait l'objet d'une rémunération au taux de 1.32% qui a représenté sur l'exercice 2019 la somme de 1 933 €.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes